

WIZERNES



Réuni le 13 Juin sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement établi par les services administratifs communaux, est adopté sans observation ni remarque. Il est à la disposition du public qui peut le consulter en Mairie.

- Le Conseil Municipal adopte les statuts de la société SPL INNOVA. La commune participera au capital pour un montant de 3 400 €.

- Il est décidé du principe de confier les travaux d'aménagement de l'immeuble situé 4 rue de Saint-Omer, et d'agrandissement de la mairie, à la SPL INNOVA.

- Le Conseil Municipal prend acte du rapport reprenant les différentes acquisitions et cessions réalisées par la commune, au cours des années 2005 à 2010.

- Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande de classement du marais audomarois par l'UNESCO, au titre de réserve de Biosphère.

PERSONNEL

- Il est décidé de résilier au 31 Décembre 2012 la convention passée avec la Société Chèque Déjeuner, pour la fourniture de chèques déjeuner destinés au personnel. Délégation est donnée au Maire pour lancer une nouvelle consultation, faire le choix du prestataire et signer le contrat de prestation correspondant.

- Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

FINANCES

- Le Conseil municipal décide pour l'année scolaire 2012/2013 :

- de réviser les tarifs des cours de danse et de les fixer comme suit :

- Wizernois : - Adultes : 70 € -

- Enfants et adolescents : 61 €

- 2^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 51 €

- 3^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 46 €

- 4^{ème} participant (cours enfant ou adolescent) - 41 €

- Non wizernois : - Adultes : 108 €

- Enfants et adolescents : 100 €

- de ne pas réviser ceux des droits d'inscription à l'école de musique et de les maintenir comme suit :

- Wizernois :
 - Pour le 1^{er} enfant : 39,00 €
 - Pour le 2^{ème} enfant : 29,00 €
 - Pour le 3^{ème} enfant : 25,50 €
- Non wizernois
 - Cours de solfège : 89,00 €
 - Cours d'instruments : 440,00 €
- Location d'instrument : 96,00 €

- Pour l'année scolaire 2012/2013, le tarif de la garderie est fixé à 0,70 € la ½ heure et à 0,35 € pour la période de 18 h à 18 h 15. Celui de l'étude surveillée est porté à 1,50 € par jour et par enfant.

- Le prix des repas à la cantine scolaire est fixé à 3,30 € pour les wizernois et à 3,80 € pour les non wizernois pour l'année scolaire 2012/2013, pour les élèves de primaire et de maternelle. Le repas des commensaux est porté à 5,10 €.

- Dans le cadre des examens de fin d'année de l'école de musique, il est décidé d'attribuer, pour l'année 2012, une vacation de 37,00 € par séance aux membres du jury, ainsi qu'une indemnité horaire de 16,80 € au pianiste accompagnant les élèves.

- Délégation est donnée au Maire pour établir et signer la convention à passer avec le SMEVEM, définissant les modalités d'intervention du SMEVEM dans le cadre de la procédure de prélèvement pour le paiement de la facture d'assainissement. Le coût de cette intervention est fixé pour les 3 premières années.

- Le Conseil Municipal accepte d'admettre en non valeur des titres d'un montant total de 1 597,89 € pour le budget d'assainissement et de 1 567,79 pour le budget général.

- Les décisions modificatives nécessaires à l'ajustement des crédits inscrits au budget général et au budget d'assainissement sont adoptées.

URBANISME

- Le Conseil Municipal adopte le compte rendu annuel établi par la Société ACED, concessionnaire des travaux d'aménagement du Val de Wisques.

AU TITRE DES INFORMATIONS

- Monsieur HERBERT informe les conseillers qu'ils sont invités aux fêtes des écoles maternelle et primaire les samedis 16 et 22 Juin prochains.

- Monsieur DENIS fait part aux conseillers du résultat de l'enquête menée auprès des participants des concours maisons fleuries et maisons illuminées. Compte tenu du peu de réponses, il les informe qu'il a été décidé de ne pas reconduire ces deux concours cette année.

- Madame DUFOUR informe les conseillers du déroulement de la fête de la musique qui aura lieu le jeudi 21 Juin sur la place Jean Jaurès.

- *Monsieur DEGRAVE rend compte de la brocante de l'Argilière qui a eu lieu en Mai dernier. Compte tenu du succès rencontré, elle sera reconduite l'an prochain.*

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

- *L'organisation de la brocante de Gondardennes et celle de la ducasse de Septembre. Celle de Gondardennes sera reconduite l'an prochain, toutes les deux auront lieu dès le matin.*
- *L'état des espaces verts de la commune et notamment celui de la rue des fleurs.*

Le Maire,



Daniel HERBERT